



Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

N° 13 • Juillet 2025

L'édito

Chères Arviéroises, chers Arviérois,

Le 12 juin dernier, le conseil municipal d'Arvière-en-Valromey a adopté la délibération fixant officiellement le gentilé de notre commune : les Arviérois et les Arviéroises.

Depuis maintenant cinq ans, Arvière-en-Valromey est née de la fusion de nos quatre communes, et il était temps de donner un nom à ses habitants.

Le gentilé, c'est ce mot qui désigne les personnes vivant dans un lieu : un village, une ville, un département, une région ou un pays.

Mais c'est bien plus qu'un simple mot : il porte en lui une identité, une histoire, un sentiment d'appartenance.

Dans un esprit de participation citoyenne et de cohésion, une consultation a été organisée de janvier à mars 2025 afin de choisir ce gentilé.

Les enfants de l'école ont été pleinement associés au projet, et leur voix a été prise en compte dans le processus de décision.

Huit propositions ont été soumises à la mairie, dont quatre ont particulièrement retenu l'attention du conseil municipal :

- Arviérois / Arviéroises
- Arvalains / Arvalaines
- Arvalans / Arvalanes
- Arvalois / Arvaloises

Le nom retenu devait permettre d'identifier clairement la commune, tout en conservant une sonorité naturelle, tant au masculin qu'au féminin.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'adopter officiellement les termes Arviérois et Arviéroises pour désigner les habitants de notre commune.

Le 9 avril dernier, nous avons voté à l'unanimité le budget communal et ses budgets annexes. Le compte financier unique, produit conjointement par la commune et la trésorerie publique, confirme la bonne santé de nos finances. Notre commune n'est pas endettée et les taux d'imposition resteront stables cette année encore, comme depuis le début du mandat.



Bien à vous

Annie MEURIAU
Maire d'Arvière-en-Valromey
Conseillère Départementale

Finances de la commune

Le résultat 2024 du budget général s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 417 823,35 € : des dépenses stables par rapport à l'exercice 2024 (737 830,69 €) et des recettes en hausse (1 155 654,04 €), en raison principalement du versement d'une partie de l'excédent du budget «forêt» et d'une hausse de la DGF de l'État. La section d'investissement est déficitaire de 46 175,53 € : 282 490,99 € de dépenses pour 236 315,46 € de recettes. Les principales réalisations 2024 concernent la rénovation du petit patrimoine (80 579 €), la rénovation du chemin de Fivolle (30 120 €), la réfection de la toiture de l'église de Lochieu (29 046 €), la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments (16 453 €), la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales (12 091 €), le remplacement de 3 poteaux d'incendie (10 144 €)... Toutes ces réalisations bénéficient de subventions (une partie d'entre elles seront perçues sur l'exercice 2025).

Le résultat 2024 du budget « Forêt » est de + 25 511,35 € pour la section de fonctionnement et de 23 115,38 € pour la section d'investissement.

La capacité d'autofinancement (CAF) brute de la commune est passée de 343 744 € en 2023 à 425 518 € en 2024 (alors qu'elle était négative en 2020 et 2021 et de 18 184

€ en 2022). La CAF permet de financer la section d'investissement et prioritairement le remboursement en capital des emprunts. Les charges réelles de fonctionnement étant restées relativement stables durant cette période, cette hausse s'explique par une augmentation des recettes de fonctionnement et particulièrement de la DGF et de la TADE. Pour cette dernière dotation, le Département a mis en place un système de garantie à compter de 2023 afin de garantir aux communes nouvelles, sur une période de 3 ans, le montant qu'elles percevaient à titre individuel avant la fusion. Cependant, pour Arvière-en-Valromey, ce mécanisme prend fin dès 2025 et la commune percevra cette année 30% du montant initial.

L'année 2025 verra l'aboutissement de projets d'investissement engagés les années précédentes tels que la rénovation du petit patrimoine, la réfection de la toiture de l'église de Lochieu, l'aménagement du parking de Virieu, le changement des fenêtres de plusieurs bâtiments locatifs, la restauration de l'autel de Brénaz. De nouvelles opérations ont été inscrites au budget 2025 : travaux au restaurant de Virieu, travaux de sécurisation routière, enfouissement des lignes à Brénaz, travaux de petit patrimoine à Chavornay, travaux dans les locaux techniques, achat de divers matériels...

Le budget 2025 se présente de la manière suivante :

Budget général

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Crédits votés au budget | 2 321 495.08 | 1 223 343.00 |
| Crédits de report | | 1 178 731.08 |
| Total Fonctionnement | 2 321 495.08 | 2 321 495.08 |
| Section d'investissement | Dépenses | Recettes |
| Crédits votés au budget | 718 000.00 | 894 509.74 |
| Crédits de report | 176 509.74 | |
| Total Investissement | 894 509.74 | 894 509.74 |

Budget forêt

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Crédits votés au budget | 436 921.20 | 101 500.00 |
| Crédits de report | | 335 421.20 |
| Total Fonctionnement | 436 921.20 | 436 921.20 |
| Section d'investissement | Dépenses | Recettes |
| Crédits votés au budget | 17 954.00 | 8 300.00 |
| Crédits de report | | 9 654.00 |
| Total Investissement | 17 954.00 | 17 954.00 |

Commémoration du 8 Mai 1945

Nous avons souhaité commémorer le 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, un événement qui prend cette année une signification toute particulière. Dans le prolongement des cérémonies marquant les 80 ans du Débarquement en Normandie, nous avons honoré également les 80 ans de la victoire des Alliés et de la capitulation de l'Allemagne nazie, survenue le 8 mai 1945, après six années d'un conflit parmi les plus vastes et les plus meurtriers de l'histoire de l'humanité.

Ce second conflit mondial demeure l'une des périodes les plus sombres de notre histoire. Il a laissé un traumatisme profond à l'échelle mondiale, avec plus de cinquante millions de morts, 35 millions de blessés, et plus de trois millions de disparus.

De nombreuses personnes se sont rassemblées pour ce moment de mémoire et de recueillement, en hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. Dans notre commune, neuf jeunes hommes âgés de 18 à 37 ans ont payé de leur vie le prix de cette folie destructrice, orchestrée et exécutée au nom d'une idéologie barbare. Portés par des valeurs fortes, ils ont risqué et perdu ce qu'ils avaient de plus précieux : leur vie. Se souvenir, c'est refuser l'oubli. C'est transmettre l'histoire de notre territoire aux générations futures, afin que ne s'effacent jamais les sacrifices, les souffrances et les espoirs qui ont façonné notre présent.

Les enfants de la commune, accompagnés de leurs enseignants, se sont investis dans un travail de mémoire autour de cette période. Ils ont découvert une réalité qu'ils n'auraient peut-être jamais imaginée. Leur participation à la cérémonie fut pleine de sens : ils ont évoqué chacun des disparus de la commune, interprété la chanson de Jacques Higelin : *La croisade des enfants* comme un message de paix et de liberté, et lu l'Ordre du Jour n°9 du Général de Lattre de Tassigny.

Pour que ce devoir de mémoire ne soit pas qu'un hommage, mais aussi un engagement, les enfants ont planté un catalpa à la fin de la cérémonie. Cet arbre, symbole de vie et de liberté, nous rappellera que la paix, la liberté et la dignité humaine sont des valeurs inestimables, conquises au prix du courage et de la résilience.

Des commémorations comme celle-ci nous rassemblent, nous renforcent, et contribuent à bâtir, ensemble, la paix de demain.



Nouveau parking

Situé de manière stratégique à proximité immédiate de l'école, de la mairie et du restaurant, ce nouvel aménagement vise à répondre efficacement au problème de stationnement dans le centre du village. Pour concrétiser ce projet, il a été nécessaire de préciser les besoins et nous avons été accompagnés dans cette démarche par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, qui nous a apporté son expertise.

Ce parking, qui comprend 13 emplacements dont un réservé à l'installation future d'une borne de recharge pour véhicules électriques, s'inscrit également dans une logique de respect de l'environnement. Son revêtement a été conçu pour permettre l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Le coût total des travaux s'élève à 51 633,05 €, financés en partie grâce à une subvention de l'État de 16 704 €, issue du produit des amendes de police.

Harmonieusement intégré dans le cadre paysager, ce nouvel espace contribue à valoriser le centre de Virieu-le-Petit tout en préservant son identité rurale. L'embellissement paysager se poursuivra à l'automne, avec la plantation de diverses essences végétales.

Les travaux se sont déroulés conformément au calendrier établi, sans incident. Nous adressons nos remerciements à l'entreprise AC Paysages pour son professionnalisme et la qualité de son intervention.



Reprise du bar-restaurant

Nous avons eu le plaisir d'être conviés par **Nathalie JACQUET** à l'inauguration de la réouverture du café-restaurant de Virieu-le-Petit. Cet événement marquait une nouvelle étape, après le départ d'Adrien et Solène vers de nouvelles aventures, et quelques semaines de préparation.

Ce lieu, ancré dans la vie du village, a toujours été imaginé comme un espace de rencontre et de convivialité, tant pour les habitants que pour les visiteurs de passage.



Il s'apprête désormais à écrire un nouveau chapitre, avec Nathalie en tant que locataire-gérante.

La relance de cet établissement s'accompagne également d'un projet important : la rénovation des deux chambres d'hôtes, prise en charge par la commune. Cette initiative vise à donner un nouvel élan à l'ensemble du site, dans un contexte porté par la notoriété grandissante du Grand-Colombier.

La réhabilitation des chambres contribuera sans aucun doute à renforcer l'attractivité du commerce, tout en soutenant le dynamisme de la commune.

Avec l'implication de l'ensemble des acteurs économiques locaux, la réouverture de ce café-restaurant participe pleinement à la vitalité de notre territoire et à son rayonnement.

Nous adressons tous nos encouragements à Nathalie, ainsi que nos vœux de pleine réussite dans cette belle aventure.

Rénovation de la croix du Grand-Colombier

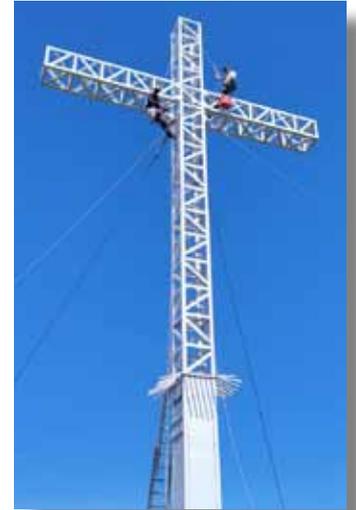
En juin, la société A'Pic, spécialisée dans les travaux en hauteur et d'accès difficile, a profité de deux belles journées ensoleillées pour redonner des couleurs à la croix du Grand-Colombier. Visible de loin, cette croix fait partie intégrante de l'histoire et du patrimoine de la commune depuis 1891.

Tel de véritables alpinistes, équipés de baudriers et descendus en rappel, les cordistes d'A'Pic ont entrepris avec soin la réfection de sa peinture. Le coût total des travaux s'élève à 5 142 €, dont 1 512 € ont été pris en charge par une subvention du Conseil Départemental.

Petite histoire de la croix du Grand-Colombier :

- 1891 : bénédiction de la première croix, fabriquée à partir d'un sapin offert par Monsieur La Bâtie ;
- 1914 : la croix est vandalisée puis brûlée à sa base ;
- 1920 : une croix métallique de 16 mètres de haut est installée grâce à une souscription publique ;
- 1923 : victime d'une tempête, elle s'effondre, mais est réparée et consolidée avec des haubans ;

- 1966 : une nouvelle tempête la détruit à nouveau ;
- 1968 : une croix de cinq tonnes est érigée, financée par le fabricant de pneus Firestone ;
- 1978 : le 99e Régiment d'Infanterie Alpine assure une remise en peinture ;
- 2020 : l'entreprise JACQUET Pascal remplace les quatre haubans ;
- 2025 : rénovation de la peinture par la société A'Pic.



Aujourd'hui encore, cette croix reste un symbole fort pour les Arviérois ainsi que pour les nombreux randonneurs et visiteurs qui n'hésitent pas à gravir les pentes du Grand-Colombier pour admirer les paysages grandioses du massif environnant.

Nos écoles



La fête de l'école, qui s'est tenue à Brénaz, est venue clore l'année scolaire. Comme chaque année, la municipalité a offert des calculettes aux élèves entrant en 6e et des stylos-feutres à ceux qui feront leur rentrée en CP.

À l'instar de nombreuses communes, nous sommes confrontés à une baisse des effectifs scolaires pour la prochaine rentrée scolaire, avec seulement 10 enfants en maternelle et 32 en primaire, répartis sur deux classes.

Au cours de l'année, les enfants ont participé aux séances de lecture animées par les bénévoles de l'association Lire et faire lire. Ces derniers ont choisi de consacrer un peu de leur temps libre pour partager avec eux le plaisir de la lecture et nous les en remercions.

Cet été, le bureau de direction de l'école de Virieu-le-Petit sera entièrement rénové. Les travaux seront pris en charge par le SIVOM.

La fréquentation croissante de la cantine entraîne naturellement une augmentation du niveau sonore. Cette situation ne permet pas toujours de partager le repas dans une ambiance sereine. Pour y remédier, le SIVOM fera installer des panneaux d'isolation phonique afin d'améliorer le confort acoustique.

Le Conseil Municipal continue de veiller attentivement au bon fonctionnement de l'école, à la qualité du climat scolaire et au bien-être de tous les agents de l'Éducation Nationale et de la commune, afin d'assurer le meilleur accueil possible aux enfants durant tous les temps scolaires.



Renouvellement du label

L'Arvière, un joyau naturel labellisé « Site Rivières Sauvages »

L'Arvière, rivière remarquable du département de l'Ain, fait partie de l'Espace Naturel Sensible (ENS) intitulé « Curiosités géologiques du Valromey ». Cet ensemble inclut des sites emblématiques tels que le Pain de Sucre, la cascade de Cerveyrieu ou encore les gorges de Thurignin, pour une superficie totale de 263 hectares.

Cet ENS abrite une biodiversité précieuse ainsi que des habitats naturels bien préservés, offrant de réelles opportunités pour valoriser le territoire local.

Une Rivière Sauvage est un cours d'eau vivant, préservé, libre de toute entrave, dont la qualité des eaux et des berges permet l'accueil d'une biodiversité exceptionnelle. Le label « Site Rivières Sauvages » est un outil de reconnaissance non réglementaire, qui valorise à la fois la naturalité d'un cours d'eau et l'engagement volontaire de ses gestionnaires pour sa préservation, en harmonie avec les activités humaines de la vallée.

Dans l'Ain, cinq rivières ont obtenu ce label :

- La Valserine, première rivière labellisée de France en 2014,
- La Dorche,
- La Vézeronce,
- L'Arvière, labellisée en 2019,
- La Pernaz.



Une dynamique engagée depuis 2014

L'Arvière a été identifiée en 2014 comme potentiellement éligible au label. Un premier plan de gestion a alors permis de lancer plusieurs actions concrètes, menant à sa labellisation officielle en 2019.

Parmi les réalisations :

- la remise à ciel ouvert de l'Arvière au niveau du parking du vallon,
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, comme la renouée du Japon,
- des études d'ADN environnemental sur les diatomées et macroinvertébrés,
- des programmes d'éducation à l'environnement avec « Graine de Rivières Sauvages ».

Les actions pédagogiques ont été particulièrement fructueuses. Chaque année, les écoles du bassin versant ainsi que le collège d'Artemare participent aux animations du Réseau Rivières Sauvages. En 2023-2024, par exemple, l'école maternelle de Brénaz a travaillé sur les écrevisses, avec une forte implication des élèves. Ces projets, autofinancés par le Réseau et ses partenaires, illustrent une dynamique locale concrète et positive.



Un suivi scientifique est également assuré, notamment par :

- un observatoire piscicole,
- le suivi thermique par la Fédération Départementale de Pêche de l'Ain et la Communauté de Communes Bugey Sud.

Un renouvellement de label en préparation

Le renouvellement du label « Site Rivières Sauvages » doit être engagé dès cette année, en vue d'une nouvelle labellisation au printemps 2026. Cette démarche a été discutée et validée par les acteurs concernés.

Les structures actuellement porteuses du label – la Communauté de Communes Bugey Sud et le Département de l'Ain – souhaitent poursuivre cette mission via un coportage. D'autres partenaires, tels que la commune d'Arvière-en-Valromey et la Fédération Départementale de Pêche, ont également exprimé leur souhait d'être pleinement impliqués dans cette démarche.

Un patrimoine à préserver et à transmettre

La préservation de l'Arvière et la mise en valeur de ses caractéristiques naturelles sont des priorités partagées. Les actions pédagogiques menées auprès des jeunes ont permis de sensibiliser efficacement aux enjeux écologiques du territoire.

Le label « Site Rivières Sauvages » constitue une véritable fierté pour la commune d'Arvière-en-Valromey et un atout pour l'ensemble du territoire. Il s'inscrit pleinement dans les politiques locales de préservation et de développement durable, avec un soutien fort du Département de l'Ain, très attaché à la continuité de ce projet exemplaire.

TARIF DE L'EAU - Bugey-Sud propose une aide sociale !

La communauté de communes Bugey-Sud propose une aide sociale pour soutenir les foyers les plus modestes avec la mise en place de « l'Allocation Eau ».

L'Allocation Eau, c'est quoi ? : Une aide annuelle de 25 € pour les foyers les plus vulnérables.

Pour qui ? Elle s'adresse aux usagers suivants :

- Quotient familial CAF inférieur à 760.
- Bénéficiaires de l'ASPA (minimum vieillesse, CARSAT).
- Bénéficiaires de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI/CPAM).
- Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS gratuite).

Comment en profiter ? Il faut faire une demande auprès de la Régie des Eaux Bugey-Sud (formulaire) avec les justificatifs nécessaires.

Cette initiative vise à faciliter l'accès à l'eau pour les familles en difficulté sur notre territoire.

De nouveaux tarifs sont également proposés pour les agriculteurs et industriels du territoire :

- Des tarifs spécifiques pour les industriels et les agriculteurs avec un effort tarifaire de 20 %.
- Un tarif « vert » plus avantageux sera destiné aux exploitants agricoles certifiés agriculture biologique ou haute valeur environnementale.

Pour plus d'informations, contactez la Régie des Eaux au 04 28 38 44 81 ou regiedeseaux@cbugeysud.com.

La Régie des Eaux vous accueille au 68 rue Antoine Lavoisier - la Pélissière à Belley du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30.

Téléchargez le formulaire : <https://cbugeysud.com/nos-services/eau-assainissement-collectif/>

Frelon asiatique

Grâce à la mise en place de nombreux pièges sur la commune par notre référent frelons, Cyril BERTHIER, pas moins de 209 reines fondatrices ont pu être capturées.

La campagne de piégeage s'est déroulée du 15 avril au 20 mai.

Les secteurs les plus touchés ont été Romagnieu, Chavornay et Lochieu.

Trois nids primaires ont également été détruits.

Il est fortement recommandé de signaler tout nid repéré auprès du GDS de l'Ain, afin de permettre une intervention rapide et de contribuer à l'établissement de statistiques départementales.

Le signalement peut se faire en ligne sur la plateforme : frelonsasiatiques.fr.

Un formulaire est à compléter avec un maximum de détails, accompagné si possible d'une photo du nid.



Une collecte inclusive pour les restos du cœur

Les personnes accueillies à l'Établissement d'Accueil Médicalisés du Pôle Odynéo du Colombier et Nathalie, l'animatrice ont choisi de placer l'année 2025 sous le signe du cœur et du partage.

C'est ainsi qu'ils organisent en ce début d'année une collecte au sein de l'établissement pour les restos du cœur et plus particulièrement à destination des bébés et enfants.

Une affiche est confectionnée afin d'encourager aux dons l'ensemble des personnes accueillies, leur famille, et les professionnels. La mise en place d'un caddy judicieusement installé devant le pôle d'animation à l'entrée de l'établissement pendant un mois, a permis de récolter plus de 115 kilogrammes de denrées alimentaires et produits d'hygiène pour bébés et enfants.

Le 4 mars, cette récolte est fièrement livrée à l'antenne des restos du cœur à Belley.

Aussi, le 07 mars, deux personnes accueillies accompagnées de Nathalie l'animatrice et de Sandra une professionnelle de l'EAM, participent à la collecte nationale aux côtés des bénévoles de l'antenne de Belley dans deux supermarchés. Ils ont la responsabilité de remettre le flyer spécifiant les besoins des restos du cœur.

L'ensemble des personnes accueillies au Pôle animation s'est investi dans ce projet qui a été pour elles l'occasion de transmettre un beau message de solidarité.

Un grand merci à tous les participants d'avoir relevé le défi de voir déborder le caddy !!

Au Pôle animation, ils aiment à penser que Coluche de « là-haut » est fier de l'action des personnes accueillies à l'EAM et qu'il a sur son visage un petit sourire complice...

Les personnes accueillies à l'EAM et Nathalie leur animatrice.



Atelier-exposition à Romagnieu

Le 7 juin dernier, l'inauguration de l'atelier-exposition de peinture, à Romagnieu, a rassemblé un public nombreux : amateurs d'art, amis, voisins et curieux ont répondu présents à cet événement culturel.

La salle d'exposition offrait un spectacle vivant, empli d'œuvres riches en couleurs et d'un public enthousiaste. Cette exposition constitue une véritable réussite, en ce qu'elle permet de mettre en lumière la diversité et la sensibilité du travail artistique de **Frédérique IWULSKY**.

Les œuvres présentées sont, à la fois, variées et éclatantes de couleurs et témoignent d'un réel talent.

Cet atelier contribue au rayonnement de la commune et participe au développement de l'éducation artistique, tant auprès des plus jeunes que des adultes.



Aussi, lors d'une promenade à Romagnieu, n'hésitez pas à faire une halte au 475 rue de la Pique où Frédérique se fera un plaisir de vous accueillir et de vous faire découvrir son univers pictural.

Révision du SCoT

La Communauté de communes Bugey-Sud a lancé une révision complète du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bugey.

Cette démarche a débuté en janvier 2025 et devrait s'achever, au plus tôt, en février 2027.

Le SCoT est un document d'urbanisme stratégique qui fixe les grandes orientations pour un développement durable du territoire à long terme. Il traite de nombreux aspects de notre quotidien : logement, emploi, transports, agriculture, industrie, environnement, paysage, commerce, services publics...

L'objectif est double : répondre aux besoins actuels et futurs tout en préservant la qualité de vie, la biodiversité et les paysages.

Il trace ainsi les grandes lignes de l'évolution du territoire pour les années à venir.

Des réunions publiques sont organisées afin de présenter le scénario d'aménagement stratégique en cours de construction.

Ces rencontres sont ouvertes à tous et représentent une véritable opportunité de participer à la réflexion collec-



tive sur l'avenir du Bugey-Sud. Elles témoignent de l'engagement des élus à dialoguer avec les citoyens et à co-construire les choix structurants qui façonneront notre territoire.

La révision du SCoT concerne chacun d'entre nous.

Si vous souhaitez mieux comprendre les enjeux à venir, exprimer vos idées ou tout simplement vous informer sur l'évolution du territoire, n'hésitez pas à prendre part à ces échanges.

Les chats errants

Un chat errant est un chat non identifié, sans propriétaire ou gardien, vivant en groupe dans des espaces publics. La reproduction incontrôlée de ces chats engendre une surpopulation, favorise la propagation de maladies et représente un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques.

Il est donc essentiel de limiter leur prolifération, tant pour leur bien-être que pour celui de leurs congénères. La stérilisation reste à ce jour la seule méthode réellement efficace pour contrôler le développement des colonies de chats errants.

En plus de stabiliser la population féline, la stérilisation permet aux chats de continuer à jouer leur rôle naturel dans l'environnement, notamment en limitant la présence de rats et de souris.

Pour accompagner cette démarche, la mairie a signé une convention avec l'association « Les Chats Errants du Bugey », permettant une prise en charge des chats à moindre coût.

Il est désormais possible de faire capturer les chats errants présents sur le domaine public de la commune afin de les faire stériliser. Une fois l'intervention réalisée, les chats seront relâchés à l'endroit où ils ont été trouvés.

D'un point de vue légal, un chat errant stérilisé et identifié devient un chat libre : il vit en liberté mais ne participe plus à la prolifération.

Nous avons besoin de bénévoles et les habitants souhaitant s'impliquer activement dans cette action sont les bienvenus en mairie.

Enfin, rappelons que si la stérilisation des chats errants est primordiale, celle des chats domestiques l'est tout autant pour prévenir la surpopulation féline.





Présentation de l'EHPAD FONDATION COSTAZ

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

L'Etablissement implanté sur la commune de Champagne-en-Valromey est issu d'une Fondation promue par la famille Costaz qui possédait un Château ainsi qu'une maison bourgeoise appelée la Xavière, et qui fit construire au début du XIXème siècle un grand bâtiment dans le but d'accueillir les nécessiteux. Après donation à la commune, la Fondation Costaz devient un hospice tenu par des religieuses, puis une maison de retraite en 1960 et un EHPAD en 2002.

L'EHPAD Fondation Costaz est un établissement médico-social public en direction commune avec le Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS), le Centre Hospitalier Bugey-Sud (CHBS) et l'EHPAD Plein Soleil de Lhuis. Sa capacité d'accueil est de 131 places répondant aux normes de confort hôtelier et de sécurité. Il est habilité à l'aide sociale et sa gestion est contrôlée par ses autorités de tutelles (ARS et Département de l'Ain) et ses instances (Conseil d'Administration, Comité Social et Economique, Conseil de Vie Social). L'EHPAD est un acteur majeur de l'emploi local, offrant un environnement de travail dynamique et des opportunités d'emploi variées (infirmiers, aides-soignants, agents hôteliers ou de restauration...).

L'EHPAD propose un accompagnement individuel en respectant au mieux le rythme, les besoins et les habitudes de vie des résidents au quotidien :

- ❖ D'agréables espaces extérieurs arborés et fleuris avec vue sur le col du Grand Colombier ou de la Lèbe,
- ❖ Des salons de détente avec télévision et bibliothèque, favorisant la convivialité et les rencontres,
- ❖ Des chambres simples, personnalisables, avec salles de bain individuelles,
- ❖ Des projets d'accompagnements personnalisés avec un soignant référent comme interlocuteur,
- ❖ Des repas confectionnés sur place, en liaison chaude, favorisant les approvisionnements en produits locaux et respectant les régimes alimentaires dans la mesure du possible,
- ❖ Un espace de kinésithérapie et d'ergothérapie,
- ❖ Un service de lingerie traitant l'intégralité du linge,
- ❖ Un service de bio-nettoyage assurant l'hygiène des locaux privés et collectifs,
- ❖ Un service technique assurant la sécurité et la maintenance des locaux, des matériels et des installations
- ❖ Une coiffeuse et une socio-esthéticienne professionnelles offrant leurs services aux résidents,
- ❖ Un service d'animation proposant des activités divertissantes et ludiques,
- ❖ Un office religieux proposé aux résidents à la Chapelle du bâtiment Costaz tous les 15 jours.

L'établissement est dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'accompagnement de ses résidents et de l'environnement de travail.

- Accueil téléphonique au 04.79.87.61.41
- Adresse : 116 avenue des frères costaz 01260 Champagne-en-valromey.fr
- Dépôts des demandes d'admission par courrier, sur le site internet «ViaTrajectoire », ou par email : admissions@ehpad-champagne-en-valromey.fr
- Candidatures par email : « service.rh@ehpad-champagne-en-valromey.fr »
- Retrouver toute l'actualité sur notre page Facebook



La Direction, Claire-Marie HERITIER-PINGEON



AIDES FINANCIERES, REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

-50%*

Bénéficiaires d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes versées.

Sous certaines conditions et selon les services proposés, vous pouvez bénéficier d'une aide financière.

Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre association ADMR.

*Article 19 bis de la loi n° 2005-1057 relative aux droits des personnes handicapées



pour tous, toute la vie, partout

DEMANDER VOTRE DEVIS GRATUIT EN LIGNE
www.fede01.admr.org
 ou par téléphone

EN SAVOIR PLUS

ADMR Champagne en Valromey
 134 Grande Rue
 01260 Champagne en Valromey
 04 79 87 74 62
ochampagne@fede01.admr.org



- ▶ 2 900 associations
- ▶ 96 550 salariés
- ▶ 102 500 bénévoles
- ▶ 716 000 clients



Les aides dont vous pouvez bénéficier

- Nos services peuvent être pris en charge par les collectivités locales ou les organismes sociaux.
- 50 % des dépenses sont déductibles de vos impôts*

Des professionnels à votre écoute

Bénévoles et salariés sont à votre écoute pour mettre en place le service qui vous convient et vous renseigner sur les aides dont vous pouvez bénéficier.

* article 19 bis, paragraphes 1 et 2 de la loi n° 2005-1057 relative aux droits des personnes handicapées

LE RESEAU ADMR DE L'AIN

26 associations locales
 Plus de 900 salariés
 Plus de 300 bénévoles



ENFANCE ET PARENTALITÉ
 ACCOMPAGNEMENT **HANDICAP**
SERVICES ET SOINS AUX SENIORS
ENTRETIEN DE LA MAISON



pour tous, toute la vie, partout

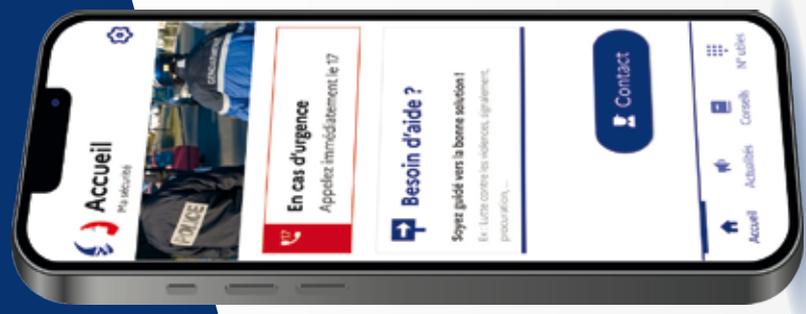
L'ADMR RECRUTE

www.fede01.admr.org



Ma sécurité

Application grand public



Au plus près de vous



Infos et conseils pratiques



Tchat 24h/24 avec des policiers et gendarmes



Signalement



Écoute et accompagnement des victimes



Téléchargez l'application sur Google Play Store et Apple Store



Ma sécurité

Application grand public



La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.

Cette application offre les mêmes services que lorsque vous vous rendez dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Vous y trouverez :



Les services de pré-plainte et de signalement en ligne ;



L'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne ;



L'ensemble des numéros d'urgence ;



Les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;



Un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;



Des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;



Une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouvertures ;



La plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10000 signalements ;

Vous êtes victime de violence, de vol, d'escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?

L'application ma sécurité est là pour vous apporter des réponses concrètes, faciliter vos échanges avec la gendarmerie et la police et vous donner la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour de vous.

Les associations du village

Merci aux associations (la Cadelière, le Comité des Fêtes, le Sou des Ecoles, les Conscrits, les Sociétés de Chasse) qui animent notre commune tout au long de l'année et merci aux personnes qui contribuent à son embellissement.



Etat-civil



Naissances :

Lucien PACCHIOLI, le 31 décembre 2024 - Virieu-le-Petit
Mélio PORRET, le 20 mars 2025 - Chavornay
Billie JACQUET, le 17 avril 2025 - Chavornay

Mariage :

Dominique CARRARA et Serge SEVENIER,
le 24 mai 2025 - Chavornay
Claire POIRISSE et Sébastien STEFFEN,
le 14 juin 2025 - Virieu-le-Petit



Décès :

Denise PELLET, le 30 décembre 2024 - Chavornay
Adrienne BORNAREL, le 1er janvier 2025 - Lochieu
Gérard VIGNAND, le 18 janvier 2025 - Brénaz
Jean CHATELAN, le 27 janvier 2025 - Le Moulin de Bergon
Peter HARNOSS, le 18 avril 2025 - Virieu-le-Petit (Odynéo)
Suzanne LECESTRE, le 11 juin 2025 - Virieu-le-Petit (Lyon)
Aimé COUTURIER, le 10 juin 2025 - Brénaz



Mairie : 04 79 87 62 61

Fax : 04 79 87 53 65
80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit
01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY

E-mail :

contact@arvriere-en-valromey.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 13h-17h30 Vendredi : 9h-12h

Mme Annie MEURIAU,

Maire : 06 11 53 90 79

Réservation :

Cantine&Garderie : **06 75 31 36 85**

periscolaire@arvriere-en-valromey.fr

locations salles/Grange-d'en-Haut :

06 75 31 36 85

locations@arvriere-en-valromey.fr



PARCOURS DE CITOYENNETÉ

1^{ère} étape : L'enseignement de défense (classe de 3^{ème} et de 1^{ère})



Sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, portant sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

Cette action s'étend maintenant à l'ensemble du parcours scolaire et se prolonge dans l'enseignement supérieur.

2^{ème} étape : le Recensement à 16 ans en mairie (ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr))



Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la **mairie de leur domicile**, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), remettra alors une **attestation de recensement**.

Les données issues du recensement permettront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

3^{ème} étape : La journée défense et citoyenneté (JDC)



Troisième et dernière étape du "parcours de citoyenneté", la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, **avant l'âge de 18 ans**

Vous souhaitez des renseignements sur le prix des locations de salles de la commune, des renseignements administratifs, lire les comptes-rendus des conseils municipaux, ou télécharger le bulletin municipal, vous trouverez tout ceci sur le site internet de la commune

<https://arvriere-en-valromey.fr>